



وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique

السلطة الموريتانية لضمان
جودة التعليم العالي
Autorité Mauritanienne d'Assurance
Qualité de l'Enseignement Supérieur

Nouakchott, le: 01 Sep 2024 نواكشوط في

الرقم: 000002

Le Directeur

المدير

APPEL A CANDIDATURE POUR LA CONSTITUTION D'UNE BANQUE D'EXPERTS EVALUATEURS AUPRES DE L'AMAQ-ES

I - Contexte

L'Autorité Mauritanienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur dénommée (AMAQ-ES) créée en vertu du décret 2021-031 du 04 mars 2021 est un établissement public à caractère administratif ayant un objet scientifique et technique et bénéficiant des règles d'assouplissement prévues par les dispositions de l'ordonnance n°90-09 du 04 avril 1990. L'AMAQ-ES est dotée de la personnalité morale et d'autonomie financière et placée sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS).

L'AMAQ-ES a été créée suivant la loi N°2016-028 du 29 juillet 2016, modifiant certaines dispositions de la loi N°2010-043 du 21 juillet 2010 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche scientifique.

Ladite loi stipule que « le système d'enseignement supérieur et de recherche scientifique mauritanien est soumis, dans sa globalité, à une évaluation régulière portant sur son efficacité interne et externe et touchant tous les aspects administratifs, pédagogiques, scientifiques, de recherche et de gouvernance ». Cette évaluation est menée par une structure autonome, sous l'égide du Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique qui est l'AMAQ-ES.

L'Autorité a pour mission de contribuer à assurer la qualité du système de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique mauritanien, de promouvoir la culture de l'évaluation et l'assurance-qualité afin de garantir son harmonisation avec les standards internationaux.

Pour réaliser les évaluations conformément à ses missions, l'AMAQ-ES sollicite les services d'experts évaluateurs externes. En vue de constituer une banque de données d'experts évaluateurs, l'AMAQ-ES lance le présent appel à candidature à l'intention des enseignants-chercheurs et chercheurs (secteurs public et privé) et des professionnels (entreprises, administration publique, collectivités territoriales, ONG, associations, etc.)

II - Missions

Les experts sélectionnés pourront être sollicités pour participer à des missions d'évaluation externes des IESR, des programmes de formation et de la recherche.

Pour chaque mission d'évaluation, l'expert évaluateur devra :

- Participer aux activités de renforcement de capacités organisées par l'Autorité ;
- Lire et analyser le rapport d'auto-évaluation pour préparer l'évaluation externe ;
- Participer activement à la préparation de la visite sur site ;

- Participer au déroulement de la visite sur site d'évaluation de l'institution d'enseignement supérieur, du programme de formation et de la recherche et, éventuellement, la conduire ;
- Contribuer à la rédaction du rapport d'évaluation externe ;
- Respecter les règles d'éthique et de déontologie.

Les personnes sélectionnées comme experts évaluateurs pourront être sollicitées pour participer à des missions d'expertise (comité d'experts évaluateurs), en fonction de l'adéquation de leur profil disciplinaire et professionnel avec l'IESR, la formation ou la recherche à évaluer.

L'intégration dans la base de données d'experts évaluateurs permet à l'AMAQ-ES de dresser à titre indicatif une shortlist mais n'implique en aucun cas une relation contractuelle entre l'AMAQ-ES et l'expert. Les candidats satisfaisant aux conditions sont intégrés dans la base de données. Cette banque de données fera l'objet d'une mise à jour périodique en cas de besoin.

III - Conditions à remplir :

Les conditions suivantes doivent être remplies par les personnes intéressées, sans distinction de nationalité :

1. Pour les enseignants-chercheurs et chercheurs (publics et privés) :

- Etre titulaire d'un doctorat ;
- Etre spécialiste d'une des disciplines des domaines (Sciences de la santé, Sciences et Technologies, Sciences Économiques et de Gestion, Droit, Sciences de l'Homme et de la Société, Lettres, Langues et Arts ; Études et Sciences Islamiques, Sciences de l'Education et de la formation) ;
- Avoir au moins 10 ans d'expérience comme enseignant ou chercheur dans la discipline ;
- Avoir une bonne connaissance de l'assurance qualité et/ou de l'évaluation ;
- Etre rigoureux et de probité morale prouvée.

2. Pour les professionnels :

- Avoir un diplôme de niveau bac + 5 au moins ;
- Avoir une expérience de 10 ans dans l'exercice d'une profession liée à la discipline ;
- Avoir une bonne connaissance de l'assurance qualité et/ou de l'évaluation ;

Les experts sélectionnés seront formés, agréés par le Conseil Scientifique et pris en charge à chaque fois qu'ils sont en mission d'évaluation, sur la base d'un contrat individuel préalablement conclu entre l'expert et l'AMAQ-ES.

IV. Dépôt des candidatures

Les experts intéressés sont priés d'envoyer une demande motivée, accompagnée de leur CV et du formulaire (disponible sur le site www.amaques.mr) dûment rempli, adressée au Directeur Exécutif de l'AMAQ-ES par courriel à l'adresse suivante : expertsevaluateurs.amaques@mesrs.gov.mr au plus tard le 15 octobre 2024 à minuit.

Le Directeur Exécutif

Dr Mohamed Lemine HALESS

